
Arrondissement de Montpellier



7, Place Louis Aragon

34110 MIREVAL

**Compte-rendu de la séance du
CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2016**

PV 16/006

Présents : DURAND Christophe - CAMILLERI Stéphanie - DEMOLLIERE Jean-Pierre - ROUX Nadéra - CASTELLO José - HUILLET Robert - ESCUDIER Christiane - PERPINA Dominique - GUY Gilles - BOURRIER Laurence - BOURELLY Céline - ETHEVE Nicolas - DAURES Damien - VIALA Charles - LEVASSEUR Valérie - PALHIES Sylvain - DALBIN Jacques - PICOUCHE Christine - ANDRE Robert.

Absents : DESCOUX Richard (procuration à DALBIN Jacques) - SALVAYRE Agnès (procuration à CASTELLO José) - ASSELIN Nathalie (procuration à DEMOLLIERE Jean-Pierre) - MARTINEZ Christine.

◆

M. le Maire ouvre la séance à 19 h 00.

Monsieur GUY Gilles a été nommé secrétaire.

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu de la réunion du 20 septembre 2016.

Le compte rendu de la dernière réunion a été lu et adopté (20 voix pour et 2 abstentions)

Décision de M. le Maire article L 2122.22 du C.G.C.T. :

- Convention pour l'utilisation du stand de tir de la Commune de Sète

URBANISME

1) Procédure de révision du POS valant élaboration en PLU – saisine de la CDPENAF

Monsieur le Maire rappelle que la révision du Plan d'Occupation des Sols valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Mireval, qui a été initiée par délibération du 10 juillet 2014, a été arrêtée par délibération du 20 septembre 2016.

Dans ce cadre, la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF) doit être consultée conformément aux dispositions des articles L151-12 et L151-13 du Code de l'Urbanisme.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de saisir la CDPENAF dans le cadre de la procédure d'élaboration du PLU de la Commune de Mireval et de présenter le dossier du projet de PLU qui a été arrêté par le Conseil Municipal le 20 septembre 2016, accompagné de la notice de saisine de la CDPENAF.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer pour :

- Autoriser Monsieur le Maire à saisir la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF) de l'Hérault dans le cadre de l'élaboration du PLU de Mireval sur le fondement des dispositions des articles L151-12 et L151-13 du Code de l'Urbanisme.
- Autoriser Monsieur le Maire à présenter le dossier de saisine établi à cet effet et à signer toutes pièces utiles et nécessaires dans le cadre de cette saisine.

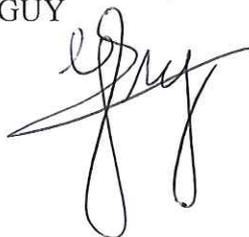
Le Conseil Municipal vote : 17 VOIX POUR et 5 ABSTENTIONS

=> Délibération adoptée

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 19 heures 30.

Le Secrétaire de séance,

Gilles GUY



Le Maire,



Christophe DURAND

